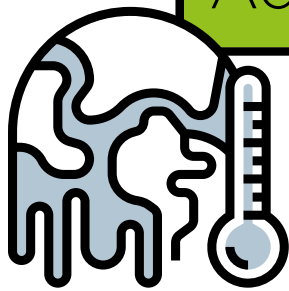


Que sont les émissions entériques ?

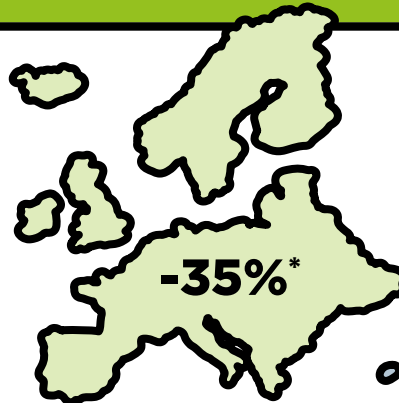
Émissions entériques = émissions de méthane découlant du processus de digestion des ruminants.

Pourquoi réduire les émissions de méthane ?

Accord de Paris 2015



Objectif : réchauffement climatique maximal **1,5°C**



L'Europe oblige tous les États membres à conclure un plan national pour l'énergie et le climat, avec des objectifs de réduction contraignants d'ici 2030

*par rapport à 2005

Plan flamand pour le climat : le secteur agricole et horticole doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de

(par rapport à 2005)

26%

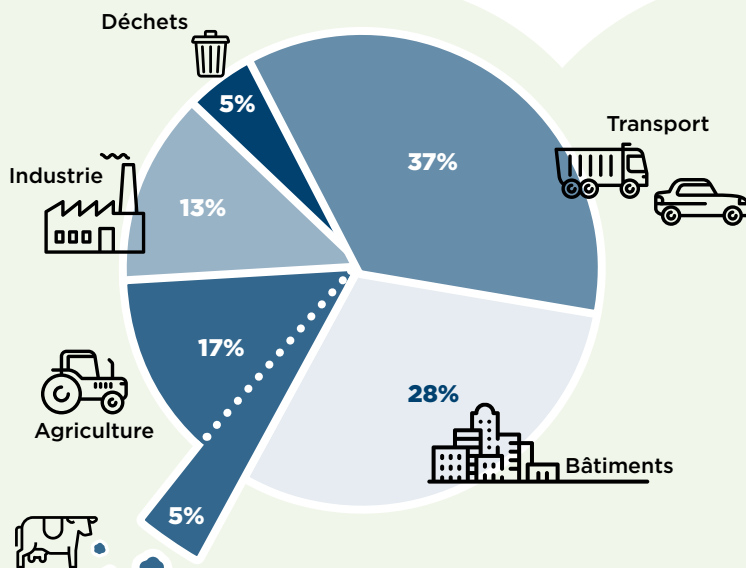
Les émissions entériques dans le secteur agricole doivent diminuer de

19%

(par rapport à 2005)

Émissions non SEE* par secteur en 2018

(Source: document de politique de la Ministre Demir)



Émissions entériques des bovins

* Système d'échange d'émissions : secteurs sans industrie à forte intensité énergétique et l'aviation

La ligne rouge est le but à atteindre. Depuis 2005 les émissions entériques ont entretemps augmenté, d'où -26 % par rapport à 2016.

Plan flamand pour le climat et l'énergie 2021-2030



2019

Le gouvernement flamand, le secteur de la recherche et le secteur privé signent la Convention Émissions Entériques

Entre autres



Organisations agricoles



Organisations du lait et de la viande



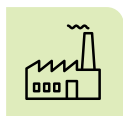
Belgian Feed Association



Fédérations des fournisseurs de machines, de bâtiments et d'équipements

Tous les signataires de la Convention sont disponibles sur <https://www.rundveeloket.be/CEER/maatregelen>

5 groupes de travail



Gestion d'entreprise



Gestion des aliments
Président : BFA



Sélection & Génétique



Évolution du marché du secteur de l'élevage



Suivi et sauvegarde des mesures

- Science
- Communication
- Mise en œuvre

Le groupe de travail **Gestion des aliments** étudie les **mesures potentielles** qui peuvent influencer les émissions entériques des différentes catégories animales, notamment la composition des aliments, les **compléments alimentaires**, etc.

Un aperçu des mesures approuvées et plus d'information sur les différentes mesures sont disponibles sur le 'rundveeloket'
<https://www.rundveeloket.be/CEER/maatregelen>

BFA et ses membres prennent leurs responsabilités dans ce dossier et **ont donc démarré le 1/1/2024 un engagement sectoriel : chaque membre de BFA applique au moins une mesure approuvée de la convention sur les émissions entériques sur 10 % des aliments pour bovins produits destinés aux clients flamands**. Notre suivi montre que 9,3 % des aliments pour bovins contiennent une mesure de réduction des émissions de méthane, ce qui nous rapproche de l'objectif de 10 %.

Important

- ▶ Motivation pour l'agriculteur : la PAC accorde des aides par le biais du **régime pré-éco** (Flandre).
- ▶ Toutes les mesures ne prétendent pas à l'éco-règlement, mais uniquement les mesures suivantes:
 - Graines de lin extrudées/expansées
 - Nitrate
 - 3-NOP
 - Combinaison nitrate - grasse de colza
 - Combinaison nitrate - graines de lin extrudées

BFA continuera à prendre ses responsabilités dans ce dossier avec ses membres. Le secteur agroalimentaire s'engage avec le gouvernement flamand à réduire les émissions de méthane des bovins de 26 % d'ici 2030. Ceci par rapport à 2016. Le secteur belge de l'alimentation animale atteindra la moitié de ce chiffre (13 %) d'ici 2025 grâce à des mesures spécifiques en matière d'alimentation animale.